

Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux
En intra : dans vos locaux

Formation initiale :

Nombre de jour minimum : 5 jours
Nombre d'heures : 35 h
(Selon l'article L.2315-18)

Recyclage :

Nombre de jour minimum : 3 jours
Nombre d'heures : 21 h
(Selon l'article L.2315-18)

La formation est dispensée selon un programme théorique et pratique préétabli qui tient compte :

- de la taille de l'entreprise,
- des caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise,
- de la mission du représentant au comité social et économique (Art.R.2315-10 du code du travail)

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Tarif individuel : à partir de 800 €/jour HT.
Tarif groupe en fonction du nombre de personne (nous consulter)

Nous consulter, demande de devis par téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes et vidéoprojecteur,

Moyens humains : Formateur en prévention des risques professionnels qualifié et ayant une connaissance pratique du terrain en matière de sécurité de prévention.

Apports théoriques et pratiques :

La formation est fondée sur une pédagogie active et participative.

Méthodes heuristiques, didactiques, interrogatives, pratiques en alternance afin de développer les savoirs, savoir-faire et savoir être des participants.

Support de cours formation.

Echanges de bonnes pratiques.

Mise en situation adaptées au contexte de l'entreprise.

Evaluation formatives tout au long de la formation.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de W.C accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations peuvent s'adapter à vos besoins personnels spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un autre organisme, Christian Fleury est à votre écoute par mail à admin@fcf-prevention.com

Formation des membres du CSE Formation santé, sécurité et conditions de travail

Le programme proposé sera spécialisé et adapté aux demandes particulières des stagiaires. Il tiendra compte également des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche professionnelle.

1. INTRODUCTION SUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Les fondements de la prévention des risques professionnels (notions de sécurité et prévention).
- Les enjeux de la prévention (humains, économiques, juridiques).
- Les acteurs de prévention (internes, externes).

2. MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (selon l'ordonnance du 22 septembre 2017)

- Transition des ex IRP vers e nouveau Comité Social et Economique.
- Conditions de mise en place.
- Composition du CSE (avec délégation du personnel, élection des représentants du personnel au CSE).
- Les atouts et les spécificités du CSE dans l'entreprise.
- Les différentes attributions : vie économique et financière, organisation de l'entreprise, compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Le conseil d'entreprise : mise en place et missions.

Les CHSCT n'existant plus depuis le 1 janvier 2022, leurs missions sont assurées par le Comité Social et Economique (CSE) et s'il en existe une au sein de l'entreprise par la Commission Santé et Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

3. LES COMMISSIONS AU SEIN DE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

La commission santé, sécurité et conditions de travail :

- Dans les entreprises d'au moins 300 salariés, les établissements distincts d'au moins 300 salariés.
- Dans les établissements comprenant au moins une installation nucléaire.
- Dans les établissements reconnus ICPE.
- Demande de l'agent de contrôle de l'inspection du travail par rapport à des dispositions particulières.

La commission de la formation :

Cette commission est chargée :

- Préparer les délibérations du Comité dans les domaines qui relèvent de sa compétence.
- D'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation et de participer à leur information dans ce domaine.
- D'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi et le travail des jeunes et des travailleurs handicapés.

Création d'autres commissions :

- Commission de l'égalité professionnelle, Commission d'information et d'aide au logement.
- Commission des marchés, Commission économique.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.
Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis pour suivre cette formation.

Objectifs :

Être capable de repérer les enjeux de la santé sécurité au travail.

Être capable d'intégrer la santé sécurité au travail dans la gestion de ses missions de membre de l'instance représentative du personnel en santé sécurité au travail.

Être capable d'exercer sa mission de membre de l'instance représentative du personnel en santé sécurité au travail.

Personnes concernées :

Membres désignés titulaires et suppléants.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de W.C accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations peuvent s'adapter à vos besoins personnels spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un autre organisme, Christian Fleury est à votre écoute par mail à admin@fcf-prevention.com

4. LES MOYENS DU CSE, CSSCT

- Les heures de délégations, les budgets, les formations, la liberté de déplacement.
- Les locaux, les panneaux d'affichage et les outils de communication.
- L'accès au document unique et aux registres de l'entreprise.
- Les divers documents (règlement intérieur, plan de prévention, autorisation de travail par point chaud/organisation des secours, consignes de sécurité incendie, FDS, registre de sécurité, registre des AT bénins, fiches d'exposition aux facteurs de risques professionnels.
- Les réunions.
- Les ordres du jour, les procès-verbaux.
- Le rapport annuel, le programme annuel.

5. LES MISSIONS DU CSE, CSSCT EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Mission santé et sécurité

- **Contribution à la démarche globale de prévention des risques :**
 - **Une phase d'analyse de situations et postes de travail**

Evaluation des risques professionnels, analyse des conditions de travail, analyse des accidents, des incidents et des maladies professionnelles : il s'agit d'être capable de détecter les situations de travail qui peuvent générer des conséquences pour la santé et la sécurité.

- **Une phase de prévention en participant à l'élaboration de projets**

Etude des plans de prévention, du document unique.

Proposition d'amélioration des conditions de travail y compris des risques émergents (pénibilité, RPS, risques à effets différés).

Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions de l'entreprise.

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle, notamment pour les travailleurs handicapés, la victime d'accident du travail, les personnes atteintes de maladie chronique évolutive.

Contribution à l'amélioration de l'accès des femmes à tous les emplois et contribution à la résorption des problèmes liés à la maternité.

Proposition d'actions pour prévenir le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

- **Promotion de la prévention des risques professionnels**

Information des salariés, participation à l'élaboration du cadre de la formation des salariés à la sécurité, communication interne sur le rôle et les actions de l'instance représentative du personnel.

- **Connaissance de l'application de la réglementation**

Connaissance des prescriptions législatives et réglementaires, exercice du droit d'alerte, action judiciaire.

- **Exercice du droit à l'information et à la consultation de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail**

Information par le chef d'entreprise sur l'ensemble des questions relevant de sa compétence, recueil des informations nécessaires à l'exercice de ses missions, consultation d'expression d'avis motivé sur tout projet d'aménagement et sur les documents lorsque les textes le prévoient (règlement intérieur, rapport annuel sur la prévention des risques, le programme annuel de prévention).

- **Mobilisation des ressources externes**

6. LES MISSIONS DU CSE EN MATIERE DE COMMUNICATION

- Les affichages, internet, tract, forum....., quid de leurs limites.
- Les permanences.
- Les frais de communication (quel budget utilisé ?).

7. L'ORGANISATION ET L'ANIMATION COLLECTIVE SUR LA SANTE ET LA SECURITE AU SEIN DU COMITE

- Le positionnement par rapport aux différents acteurs de l'entreprise : employeur / salariés / responsable sécurité.....
- Les relations avec les acteurs externes (inspection du travail, CGSS).
- Les partenaires institutionnels : la CNAMTS, l'ANACT et l'OPPBT).
- Identification des responsabilités de l'employeur.
- Focus sur la faute inexcusable.
- Légitimation du dialogue social sur les conditions de travail.
- Les ressources documents du CSE.

EVALUATION

Des évaluations formatives sont mises en place tout au long de la formation afin de s'assurer de la compréhension et l'intégration des connaissances des participants.

Une attestation de fin de formation attestant les compétences acquises sera remise aux participants ainsi qu'une attestation d'assiduité.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

VALIDITE

La formation doit être renouvelée lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant 4 ans consécutifs ou non.

Les objectifs de la formation « renouvellement » seront différents dans la mesure où ils visent à permettre aux stagiaires d'actualiser ses compétences et se perfectionner.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de W.C accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations peuvent s'adapter à vos besoins personnels spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un autre organisme, Christian Fleury est à votre écoute par mail à admin@fcf-prevention.com